

# Tribunes de la santé

SciencesPo  
CHAIRE SANTÉ

CYCLE 2023 : INNOVATIONS ET SANTÉ DU FUTUR : QUELLES PERSPECTIVES, QUELS DÉFIS ?

## LES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET LES FINANCEMENTS DES INNOVATIONS

PAR LUCILE PERREAU

► **Thomas Fatôme, directeur général de l'Assurance maladie, était l'invité des Tribunes de la santé le 19 décembre dernier. Face au sociologue Yann Bourgueil, il est revenu en détail sur les modèles économiques de notre système de santé ainsi que sur les financements des innovations, notamment organisationnelles.**

**D**ans un contexte de raréfaction de l'offre de soins face à l'augmentation des besoins d'une population vieillissante, il faut inventer de nouveaux modes d'organisation. Le 19 décembre dernier, aux dernières Tribunes de la santé, Thomas Fatôme, directeur général de l'Assurance maladie, a rappelé à titre liminaire cette nécessité pour être en mesure d'assurer des soins de qualité. Avant de développer son exposé sur plusieurs expérimentations issues de l'« article 51 », un dispositif qu'il estime être un « *moteur assez puissant* » pour transformer le système de santé. « *L'article 51 balaye de manière assez large les populations concernées, qui sont des patients du système de santé à un titre ou à un autre* », a-t-il affirmé. Article introduit lors de la LFSS de 2018, ce dispositif dérogatoire, au pilotage Cnam et ministère de la Santé, permet de financer l'expérimentation de modèles coconstruits par les acteurs de terrain et les institutions. Pour appuyer son propos, le directeur général de la Cnam a présenté quatre expérimentations « article 51 » qui transforment, chacune à leur manière, le système de santé.

### « UNE COORDINATION FORTE »

En premier lieu, l'expérimentation « *Mission : retrouve ton cap* »<sup>(1)</sup>, qui traite de la prévention du surpoids et de l'obésité infantile. « *L'idée est assez simple. Nos systèmes de prise en charge sont insuffisants, car ils ne couvrent pas toutes les prestations (psychologie, diététique, activité physique [des prestations non remboursées dans le droit commun, NDLR]...). Pour être efficace dans ce domaine-là [la prévention de l'obésité infantile, NDLR], il faut une coordination forte des différents corps de professionnels et une approche pluridisciplinaire.* » Pour Thomas Fatôme, il y a donc nécessité de construire un parcours de prise en charge et d'établir des modes de rémunération différents. Il évoque notamment la mise en place via « *Mission : retrouve ton cap* » de forfaits financés à 100 % par l'Assurance maladie qui rémunèrent

les bilans d'entrée et les séances de suivi pluriprofessionnelles. « *C'est un bel exemple, d'autant que "Retrouve ton cap" a été lancé assez tôt. Cela a suffisamment bien marché pour qu'il bascule dans le droit commun par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022. Les évaluations ont montré une amélioration de la prise en charge, ainsi qu'une diminution intéressante des risques de bascule dans l'obésité.* »

L'expérimentation « *Onco'Link* »<sup>(2)</sup> est un deuxième exemple d'innovation, cette fois-ci dans la pratique de certains métiers. L'objectif de ce dispositif est de proposer un accompagnement individualisé et à distance à des patients sous chimiothérapie orale, par des équipes hospitalières ainsi que par des professionnels de ville (pharmaciens d'officine notamment). La collaboration resserrée entre ces professionnels permet une prise en charge coordonnée et attentionnée autour du patient. « *Il faut assurer le suivi de la prise en charge, les bilans réguliers et la remontée vers les équipes hospitalières.* »

Pour l'heure, aucune bascule n'est prévue dans le droit commun. « *Il y a plus de 4000 patients inclus dans une douzaine de régions, c'est en train de prendre forme. Nous n'avons pas encore assez de recul sur l'évaluation, mais nous espérons que d'ici la fin de l'année 2024, nous pourrions envisager cette bascule qui permettra de créer les modes de rémunération adaptés.* »

Vient ensuite l'expérimentation « *Eva Corse* »<sup>(3)</sup>, spécialisée dans la réadaptation cardiaque. « *Là encore, il s'agit d'un bel exemple d'innovation d'organisation entre différents acteurs* », estime Thomas Fatôme. Cette expérimentation fait travailler main dans la main des hospitaliers et des professionnels de ville afin d'accélérer la sortie de l'hôpital. Un programme de réadaptation cardiaque est mis en place au plus près des patients en s'appuyant sur les soins de suite et les équipes de soins primaires. « *Il y a une très bonne coordination entre les maisons de santé pluriprofessionnelles et les équipes hospitalières,*

●● **Encourager la délégation de tâches, recentrer la plus-value médicale du côté du généraliste, et ainsi transformer l'organisation de ces structures de santé** ●●



©ADOBEE STOCK

avec la mise en place d'une rémunération forfaitaire qui intègre une partie de prime en lien avec l'efficacité et la qualité. » Selon les premiers éléments recueillis, cela a abouti à une meilleure qualité de prise en charge mais aussi de structuration des soins de ville. « Nous nous donnons rendez-vous en 2024 pour voir si cela peut déboucher sur une généralisation. »

Quatrième exemple, et non des moindres, l'expérimentation « Peps »<sup>(4)</sup>. « L'idée, qui ne date pas d'aujourd'hui, est de savoir si nous pouvons imaginer une rémunération forfaitaire collective des professionnels de santé en ville, substitutive au paiement à l'acte, au moins en partie. » Cet article 51 propose à des maisons de santé et à des centres de santé d'adopter ce mode de rémunération et de leur donner davantage d'autonomie dans leur organisation et dans leur mode d'intervention, notamment entre les médecins et les infirmiers. « Cela permet d'encourager la délégation de tâches, de recentrer la plus-value médicale du côté du généraliste, ainsi que de transformer l'organisation de ces structures de santé. »

Au total, quinze équipes testent ce dispositif depuis janvier 2022. « Cela n'est pas facile, il faut fixer les niveaux de forfaits et appréhender la diversité de la prise en charge et de la patientèle. » S'il convient d'avancer progressivement, le directeur général de l'Assurance maladie précise qu'il souhaiterait que ce dispositif s'étende entre 2024 et 2025 et soit proposé plus largement, peut-être même à des cabinets de groupe. « C'est une innovation que nous voulons porter, et c'est honnêtement, au vu du système français, une méthode d'organisation assez innovante. »

### « UN TRÈS BON CLIENT »

« As du cœur »<sup>(5)</sup> a été la dernière expérimentation présentée par Thomas Fatôme. Celle-ci permet « l'élargissement du champ du panier remboursable », avec la prise en

charge par l'Assurance maladie de la prestation d'activité physique adaptée (APA). « L'expérimentation s'est déployée dans 25 structures dans cinq régions différentes, en lien avec les centres de soins de suite et de réadaptation (SSR). Les premières évaluations sont intéressantes en termes de perception et d'inscription de l'APA dans le quotidien de ces prises en charge et elles viennent abonder une littérature scientifique qui commence à exister de plus en plus et qui démontre ses bienfaits. » Et pour le directeur général de la Cnam, il s'agit « d'un très bon client pour venir enrichir le panier de soins de l'Assurance maladie. Cependant, nous voulons le faire dans des conditions qui soient évaluées. Nous savons que cela fonctionne dès lors qu'il y a une évaluation qui permet de dire que le patient peut en bénéficier, car son état de santé le justifie et qu'il y a des professionnels formés pour le prendre en charge. »

À l'heure actuelle, un certain nombre d'expérimentations sont en phase d'évaluation. Même si toutes n'arrivent pas à leur terme ou ne sont pas généralisées, des enseignements précieux peuvent en être tirés. À l'inverse, les pouvoirs publics discutent en ce moment de la possibilité et de l'opportunité de faire basculer plusieurs expérimentations « article 51 » dans le droit commun, notamment grâce à une mesure adoptée en ce sens dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024. « C'est un dispositif très audacieux parmi d'autres pour faire bouger les lignes de notre système de santé », assure Thomas Fatôme. ●

1. Voir *Concours pluripro*, février 2023

2. Voir *Concours pluripro*, février 2022

3. Voir *Concours pluripro*, mars 2023

4. Voir *Concours pluripro*, décembre 2022

5. Voir *Concours pluripro*, janvier 2022